

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3322 - MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

SANGHA

Une vingtaine d'Indiens interdits d'entrer au Congo

Les services d'immigration du département de la Sangha ont refoulé, le 17 septembre, vers le Cameroun, leur lieu de provenance, vingt-deux ressortissants indiens, dont des hommes et des femmes.

Munis de visas délivrés par le consulat du Congo au Cameroun, les vingt-deux Indiens

avaient tenté de franchir la frontière congolaise, depuis le 15 septembre.

En raison de leur nombre, les services d'immigration ont cherché à connaître le mobile de leur venue, pour s'entendre dire que tous souhaiteraient prospecter le marché de vente des mèches de cheveux. [Page 3](#)



Des Indiens interdits d'entrer au Congo

CPI

Jean-Pierre Bemba condamné au paiement de 300 000 euros pour subornation des témoins

Statuant hier sur l'affaire pour laquelle l'ex-chef de guerre et sénateur, Jean-Pierre Bemba, était poursuivi, à savoir la subornation des témoins, la chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) l'a condamné à douze mois de prison, une peine déjà purgée dans le cadre de son inculpation pour « crime de guerre » et « crime contre l'humanité » dont il était acquitté en juin dernier.

[Page 12](#)

CÉMAC

Des jeunes s'impliquent dans le processus d'intégration sous-régionale

[Page 3](#)

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE

Le Congo plaide pour le renforcement du contrôle parlementaire

[Page 2](#)

EDUCATION

La Conapepco appelle au respect du calendrier scolaire

Une délégation de la Convention nationale des promoteurs des écoles privées du Congo (Conapepco) a eu un entretien, le 13 septembre, à Brazzaville, avec le ministre de tutelle, Anatole Collinet Makosso, au cours duquel elle a dénoncé les structures scolaires ayant ouvert leurs portes au mois de septembre au mépris du calendrier national.

« Il n'y a plus de rentrée à deux vitesses. Ce sont des questions qui ont été balayées depuis longtemps. Il y a quelques écoles privées qui ont démarré en septembre. Nous avons demandé au ministre de prendre ses responsabilités », a déclaré le président de la Conapepco, Clobert Ibinda.

[Page 5](#)

CONGO-UNION EUROPÉENNE

Raul Mateus Paula succède à Saskia De Lang

Le nouvel ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo a présenté ses copies figurées, le 17 septembre à Brazzaville, au ministre en charge des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, qui a également reçu

celles de l'ambassadeur de Suède, Carine Maria Hakanson. [Page 3](#)

Éditorial
Pauvre Alain !

[Page 2](#)

EDITORIAL

Pauvre Alain !

Oui, pauvre Alain Mabanckou ! Se multipliant sur les radios et les télévisions françaises – «RFI», «France Inter», «Arte», etc., - dans le but de faire vendre son nouveau roman « Les cigognes sont immortelles », il a choisi, hélas !, d'insulter son pays d'origine, le Congo, mais aussi son pays d'adoption, la France. Au risque, d'une part, de détourner les lecteurs qui jusqu'à présent lisaient ses romans avec délice (1) et, d'autre part, d'amener les autorités françaises à ne plus voir en lui qu'un agité du bocal politique alors qu'elles avaient tout fait pour qu'il intègre le prestigieux Collège de France et donner ainsi à l'Afrique la place qu'elle mérite dans la défense de la langue française.

Parmi les « pépites » de ses déclarations, nous en relevons trois qui témoignent de la dérive intellectuelle de ce personnage :

Sur «Arte» le 27 août : « Nous sommes face à un régime qui est en train de voir devant lui les signes cabalistiques de sa destruction. Il se détruit... C'est inéluctable. Nul ne peut lutter contre l'éternité. L'éternité se suffit à elle-même. L'erreur des dictateurs c'est de croire qu'ils peuvent régler la montre, qu'ils peuvent fixer l'heure de la révolution. » Face à Léa Salamé sur «France Inter», le 28 août, qui l'interroge sur la francophonie : « Pourquoi l'Organisation internationale de la Francophonie est dirigée par un secrétaire ou une secrétaire qui est voté (!) par l'ensemble des membres qui constituent la Francophonie ? Parmi ces membres, il y a des pays africains ; parmi ces pays africains, plus de 80 % sont des pays de dictature ». Face à Nicolas Demorand sur «France Inter», ce même 28 août, qui l'interroge également sur la francophonie : « La francophonie, je le dis toujours et toujours, est la continuation de la politique étrangère de la France par une voie détournée. Tant qu'elle ne deviendra pas une francophonie des peuples. Je souhaite qu'on vote (!) le secrétaire de l'Organisation internationale de la Francophonie par les peuples ».

Comprenez qui pourra ! Ajoutons simplement à ce qui précède que tout ceci n'a pas empêché le même Alain Mabanckou de venir à Brazzaville, début 2013, pour participer activement au Festival Etonnants voyageurs, comme le rappelait récemment notre confrère «Jeune Afrique». Et de percevoir, tous frais de voyage et de séjour réglés par nous, la coquette somme de vingt millions de francs CFA. L'argent n'a donc visiblement pas d'odeur pour lui !

Dans la liste des « Meilleures ventes de la FNAC », le nouveau roman d'Alain Mabanckou est passé en une semaine de la septième à la vingt-et-unième place (Le Point du 13 septembre).

Les Dépêches de Brazzaville

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE

Le parlement congolais soucieux de renforcer le contrôle parlementaire

L'événement célébré le 15 septembre de chaque année a été placé cette fois-ci sur le thème « Et si le contrôle parlementaire n'existait pas ? »



Joseph Kignoumbi Kia Mboundou

Le parlement congolais, par la voix du deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale, Joseph Kignoumbi Kia Mboundou, a rendu publique une déclaration dans laquelle il a exhorté les députés et sénateurs à renforcer le contrôle gouvernemental en cette période de crise économique que traverse le Congo. « C'est en remplissant efficacement cette obligation constitutionnelle que les parlementaires se rendront plus utiles au pays et donneront à l'institution sa légitimité et sa crédibilité. Le contrôle parlementaire est une des fonctions basiques des parlementaires, en même temps qu'il est un élément essentiel de

l'équilibre des pouvoirs dans un régime démocratique », a-t-il fait savoir.

Par ailleurs, Joseph Kignoumbi Kia Mboundou a noté que le parlement est le lieu par excellence de l'affrontement politique entre les diverses parties prenantes au débat démocratique, tout en précisant que la logique partisane devrait céder la place au compromis dans la recherche de l'intérêt collectif pour satisfaire les attentes de la population dont les parlementaires ont reçu mandat et à laquelle ils ont l'obligation de rendre des comptes. « Pour atteindre cet objectif, deux conditions sont à remplir : l'obligation bien comprise par

les parlementaires d'exercer un contrôle permanent sur l'action du gouvernement et l'appropriation par ce dernier du bien-fondé de ce contrôle qui est un facteur d'efficacité dans sa conduite des affaires de l'Etat », a-t-il renchéri. Avant d'ajouter que « l'importance du contrôle parlementaire étant d'améliorer la gouvernance, les parlementaires doivent dépasser tous les clivages pour se hisser au niveau des exigences des temps actuels ».

En effet, a poursuivi le deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale, la faculté qu'a le parlement congolais aujourd'hui de porter à la justice des faits de mauvaise gestion perpétrés par les membres du gouvernement lui confère une arme de dissuasion.

« Les instruments récemment adoptés au niveau de la Cémac sont édifiants à ce sujet et ne laissent aucune place ni à l'atavisme ni à la confusion », a-t-il conclu.

Rappelons que la journée internationale de la démocratie a été instituée en 2007 par l'Assemblée générale des Nations unies, à la suite de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie par les parlements membres de l'Union interparlementaire, lors de sa 98e conférence tenue au Caire, en Egypte, du 11 au 16 septembre 1997.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndongo, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Cheffe section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DIPLOMATIE

Deux nouveaux ambassadeurs accrédités au Congo

Avant d'être reçus prochainement par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, les représentants du Royaume de Suède et de l'Union européenne (UE) au Congo ont présenté, le 17 septembre à Brazzaville, les copies figurées de leurs lettres de créance au ministre des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso.

Le nouvel ambassadeur désigné de la représentation de l'UE, Raul Mateus Paula, a été reçu en premier par le chef de la diplomatie congolaise. Aussitôt après, le ministre Jean-Claude Gakosso a reçu en audience l'ambassadeur de la Suède, Carine Maria Hakanson.

A la sortie de leurs entretiens, les deux diplomates nouvellement accrédités au Congo ont affirmé au ministre des Affaires étrangères leur volonté d'amplifier les liens historiques de coopération qui existent entre leurs pays respectifs et le Congo. Cependant, en attendant d'être reçus par le président de la République, Jean-Claude Gakosso a assuré également les deux ambassadeurs de

la volonté du Congo à coopérer efficacement avec leurs États.

« Je suis très heureux d'être choisi pour représenter notre institution qui coopère depuis des années avec le Congo. Le Congo et l'UE ont un partenariat très solide qui se caractérise par la réalisation de certains grands projets à caractère social et économique. Mon ambition est donc de voir comment fluidifier et redynamiser ces rapports », a déclaré Raul Mateus Paula.

Pour sa part, Carine Maria Hakanson a indiqué que son pays coopère depuis des années avec le Congo. Et cette coopération s'illustre aisément à travers la présence plus marquée des églises



Le ministre Jean Claude Gakosso s'entretenant avec l'ambassadeur de la Suède, Carine Maria Hakanson

de son pays et par la pratique de la musique suédoise par les Congolais. « Nous allons diversifier notre coopération et travailler ensemble pour la fortification et la concrétisation de nos rela-

tions qui datent », a déclaré le nouvel ambassadeur de la Suède. Notons que les adieux de la représentante de l'Organisation mondiale de la santé, Fatoumata Binta Tidiane Diallo, et la visite de

courtoisie du nouveau représentant du Fonds monétaire international, Alun Thomas qui venait de prendre ses fonctions, ont mis fin à cette journée de travail.

Rock Ngassakys

SANGHA

Une vingtaine d'Indiens refoulés vers le Cameroun

Vingt-deux ressortissants indiens, dont des hommes et des femmes, arrivés à Ouessou (Sangha) par pirogue, la veille, ont été refoulés vers le Cameroun, leur lieu de provenance, le 17 septembre, par les services congolais d'immigration.

Munis de visas délivrés par le consulat du Congo au Cameroun, les vingt-deux Indiens avaient tenté de franchir la frontière congolaise, le 15 septembre, «xà la régulière », par la localité de Tala-Tala dans la Sangha, rapportent des sources sur place.

En raison de leur nombre, les services d'immigration ont cherché à connaître le mobile de leur venue, pour s'entendre dire que tous souhaiteraient prospecter le marché de vente des mèches de cheveux. Un motif jugé peu convaincant par les services congolais qui ont refusé l'entrée des vingt-deux étrangers sur le territoire national.

Passant outre cette injonction, les intéressés ont longé la rivière Ngoko au départ du Cameroun à bord d'une pirogue de grande capacité «Air Moukounounou», du nom d'une localité de ce pays voisin pour naviguer de nuit et atteindre Ouessou au milieu de la nuit du 16 au 17 septembre. Ils ont fini par être refoulés vers le Cameroun, hier matin, a-t-on appris.

Les Dépêches de Brazzaville

ZONE CÉMAC

Les jeunes veulent montrer l'exemple de l'intégration

Des jeunes leaders de la sous-région se sont donné rendez-vous, le 15 septembre à Brazzaville, pour partager leurs expériences. Ils espèrent ainsi briser les frontières artificielles qui les séparent, en cultivant l'esprit entrepreneurial pour se rapprocher.

« Une jeunesse responsable et dynamique pour une intégration sous-régionale réussie », c'est le thème de la rencontre de Brazzaville initiée par l'Ajec (Association des jeunes de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Une occasion de surfer sur les nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés mais surtout d'échanger sur les débouchés qui existent.

Ces jeunes sont bien conscients des obstacles à surmonter, notamment les frontières, les législations, les contraintes administratives et certains freins culturels. Ainsi, dans le cadre de leur plate-forme, ils ont lancé une initiative destinée à faciliter la mobilité des porteurs de projet au sein de l'espace communautaire. C'est, d'ailleurs, l'un des principaux sujets animés par un panel d'intervenants.

Présente dans les six pays membres de la Cémac, l'Ajec entend multiplier des initiatives pour créer les conditions favorables à la mobilité professionnelle des jeunes entrepreneurs. « Nous sommes plus obligés de voir nos rêves seulement à la limite de notre pays d'origine. Nous pouvons aller entreprendre dans d'autres pays de la zone Cémac, pourquoi pas aller travailler en Centrafrique, au Gabon... », a estimé un des intervenants, Réince Tré-



Les membres de l'Ajec lors des échanges interactifs de Brazzaville (Adiac)

sor Gandou. Dans cette partie de l'Afrique riche en ressources naturelles, les jeunes représentent plus de la moitié des cinquante millions d'habitants. Malgré les volontés politiques affichées pour favoriser l'intégration au plan économique ou commercial, en zone Cémac des efforts sont encore à faire pour rattraper les autres espaces d'intégration, à l'exemple de l'organisation ouest-africaine.

La plate-forme Ajec a trouvé l'idée d'organiser des voyages d'études et d'échanges culturels

pour rapprocher les jeunes de divers horizons. Elle a aussi mis en place un dispositif, une solution alternative pour encadrer puis accompagner les porteurs de projet ou créateurs d'entreprise. À travers son site Oukaley dédié au financement participatif, l'organisation a déjà coaché une dizaine de jeunes entrepreneurs.

D'après le président de l'Ajec, Précieux Massouemé, le secret de la réussite se trouve dans la formation et la culture du mérite. « Nous voulons booster les

jeunes afin qu'ils s'impliquent davantage pour le bien de leur communauté, leur quartier, etc. Grâce à cela, ils pourront être des acteurs de développement de la sous-région », a-t-il déclaré.

La rencontre de Brazzaville marque le début d'un périple qui va ensuite les conduire dans deux semaines à Bangui (Centrafrique) ainsi qu'à Yaoundé (Cameroun), à Malabo (Guinée équatoriale), à Libreville (Gabon) et à N'Djamena (Tchad).

Fiacre Kombo

ENVIRONNEMENT

Claudia Ikia Sassou N'Guesso soutient des initiatives communautaires dans sa circonscription

La députée élue de Talangaï 5 a lancé, le 15 septembre à Brazzaville, la campagne de végétation des terres décapées par des érosions dans certains quartiers de sa circonscription électorale.

A l'orée de la saison des pluies, la députée Claudia Ikia Sassou N'Guesso, appuyée par le Programme national d'afforestation et reboisement (Pronar) ainsi que d'autres élus locaux de Talangaï, a planté, le samedi dernier, des plans de bambous, d'Acacia, de vétivers et d'autres arbres pour réduire les dégâts qui pourront découler des écoulements des sols. Il s'agit là peut-être d'un début de solution pour les habitants de certaines zones accidentées du quartier Ngamakosso, dans le 6e arrondissement de Brazzaville.

Selon le coordonnateur national du Pronar, Lambert Imbalo, cette opération s'inscrit dans le cadre de la végétation des terres d'autant plus que l'une des raisons principales conduisant aux érosions est le décapage des sols. D'où la nécessité de remettre la couverture végétale sur les terres afin, dit-il, d'arrêter l'écoulement et les rendre compatibles avec la capacité d'absorption du sol. « Nous avons planté les bambous parce qu'ils poussent vite et ont un système racinaire assez appréciable ; l'Acacia qui a un système racinaire plus ou moins développé mais qui

pousse vite ; les vétivers qui ont des racines très profondes, beaucoup plus utilisés dans le cadre des solutions à apporter aux érosions. La végétation est en complément d'autres actions comme le génie-civil, ... Tant qu'on n'aura pas trouvé la solution d'écoulement d'eaux ici, ce que nous faisons ne sera pas une solution durable », a-t-il précisé.

Lançant l'opération sur les collines de Ngamakosso, Claudia Ikia Sassou N'Guesso s'est félicitée du fait que les habitants se sont constitués en comité dans les quartiers pour lutter contre les érosions. Il s'agit, d'après elle, des initiatives à encourager car la population est consciente que l'Etat ne pourra pas tout faire. « Ces comités m'ont adressé quelques correspondances pour pouvoir les accompagner. Aujourd'hui, c'est le lancement de cette opération pour que nous puissions, avant les prochaines pluies, essayer de réduire les dégâts. Nous sommes censés continuer cette action parce que ce genre d'érosions, il y en a dans plusieurs endroits de notre quartier », a indiqué la députée.

Elle a, par ailleurs, invité les bénéfi-



Claudia Ikia Sassou N'Guesso lançant l'opération / Adiac

ciaires à prendre le relais en arrosant les plans mis en terre afin que cette opération de planting d'arbres ne ressemble pas, a-t-elle dit, à un coup d'épée dans l'eau. « Lorsque j'ai échangé avec les uns et les autres, je suis heureuse de constater qu'ils sont très conscients qu'il s'agit de leur problème et qu'ils doivent eux-mêmes se lever et travailler pour pouvoir trouver quelques solutions », s'est-elle assurée.

Notons que cette action a été vivement saluée par les riverains des érosions des rues Olémé, Mbomo et Loukakoua dont certains ne savaient plus à quel saint se vouer au regard des menaces des ravins. Frédéric Ngoukoulou est président du comité, chargé de mobiliser les jeunes. « C'est une réjouissance parce que cela fait au moins deux ans que j'ai intégré le quartier. Avec les désastres des pluies, nous voyons que les

gens sont en train de repartir vers la ville. Ils ont construit mais pour y habiter c'est tout un problème. Après le départ de la députée, nous allons nous organiser en mettant des équipes en place pour ériger des digues afin que nous atténuions ces érosions. C'est donc un grand travail, si nous avons l'apport de nos autorités, nous n'allons pas nous fatiguer », a-t-il promis.

Parfait Wilfried Douniama

DRAME DE CHACONA

L'OCDH plaide pour des mesures sociales d'accompagnement

L'association de défense des droits a demandé au gouvernement, le 14 septembre à Brazzaville, de prendre des mesures sociales plus conséquentes à l'endroit des parents des treize victimes.



Les dirigeants de l'OCDH lors de la conférence de presse (Adiac)

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a lancé son appel au cours d'une conférence de presse animée par son directeur exécutif, Trésor Nzila. « Nous demandons à ce que le gouvernement décrète des mesures sociales plus conséquentes, parce que les familles explorées n'ont jamais été assistées hormis l'allocation des deux millions FCFA », a-t-il déclaré.

Dans un rapport circonstancié présenté aux parents des victimes et à la presse, l'ONG a également attiré l'attention des autorités congolaises au regard de la rapidité de l'instruction de cette affaire ainsi que sur le procès annoncé pour le 24 octobre au cours duquel six policiers présumés responsables de ce meurtre seront

jugés.

Par la même occasion, l'OCDH a demandé au président de la République, en sa qualité de premier magistrat et de garant de la protection des droits des citoyens, d'instruire le parquet du Tribunal de grande instance de reconsidérer ce procès et de mettre en place une commission d'enquête véritablement indépendante, dans laquelle seront pleinement impliqués les parents des victimes et les ONG des droits de l'homme.

L'association a aussi déploré le fait que la situation des droits de l'homme se dégrade davantage dans le pays, affirmant que les violations des droits humains deviennent de plus en plus massives.

Jean Jacques Koubemba

SOLIDARITÉ

L'association « Alliance plus loin ensemble » offre des dons aux nourrissons du CHU

Le service de pédiatrie-nourrissons du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B) a reçu un lot important de vivres et non-vivres, composé de paquet d'eau, de lait en poudre, de couches à jeter et des lingettes, le 16 septembre, des mains de la présidente de l'association «Alliance plus loin ensemble», Cathy Diarra.

Cathy Dirra a signifié que le don était un geste de solidarité, pour l'association. C'était aussi apporter une note d'espoir, puisque aux mamans qui ont accouché : « On a juste pensé aux petits enfants. Cet amour n'a pas de prix. C'est sur cette base que nous avons pris l'engagement de venir les honorer ; quoi de plus normal qu'une mère pense à sa progéniture. C'est pour une première fois que notre association fasse un geste de la sorte. Nous n'allons pas nous arrêter là », a-t-elle indiqué, précisant qu'ils iront jusqu'au bout de leurs ambitions, de toujours assister les autres. Diane Valérie Douniama a salué cette mobilisation, au nom de la direction du CHU-B. Elle a remercié l'association «Alliance Plus loin ensemble», ainsi que le collectif des présidentes des mutuelles à travers cette association, d'avoir accompli ce



Photo de famille (Adiac)

geste de solidarité qui témoigne de leur volonté d'accompagner tous les services du CHU-B dans sa mission régalienne, celui de sauver des vies humaines et d'apporter un mieux-être aux patients qui pour d'autres n'ont pas de moyens suffisants et qui vivent dans des conditions précaires. Ouvrant dans le domaine du social, cette association a tenu à participer à la dynamique qui s'est mise en œuvre en faveur des plus démunis, en apportant leur modeste contribution. Elle veille à préserver l'esprit de partage qu'elle l'a énoncé.

Rappelons que ce don a été réceptionné pour le compte du CHU-B par le chef de section communication externe, Diane Valérie Douniama.

Guillaume Ondzé

RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

La Conapepco exige le respect du calendrier officiel

Reçue en audience le 13 septembre par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, la Convention nationale des promoteurs des écoles privées du Congo (Conapepco) a demandé au gouvernement de prendre ses responsabilités vis-à-vis des écoles ayant ouvert leurs portes au mois de septembre.

La rentrée scolaire 2018-2019 est prévue pour le lundi 1er octobre sur toute l'étendue du territoire national. En vue de mettre des choses au point à quelques deux semaines de ce grand rendez-vous, la Conapepco a échangé avec le ministre de tutelle sur le calendrier scolaire. Au nombre des points évoqués, figure la situation des écoles ouvertes depuis le 3 septembre sous prétexte qu'elles appliqueraient le système français.

« Il n'y a plus de rentrée à deux vitesses. Ce sont des questions qui ont été balayées depuis longtemps. Il y a quelques écoles privées qui ont démarré en sep-

tembre (une minorité). Nous avons demandé au ministre de prendre ses responsabilités », a expliqué le président de la Conapepco, Clobert Ibinda, à la presse. Selon lui, certaines écoles privées inscrivent le système français tout juste pour attirer les clients, alors que dans le fond et la pratique, ce n'est pas le cas. Anatole Collinet Makosso et la délégation des promoteurs des écoles privées ont aussi parlé de l'existence de certains centres d'encadrement qui continuent à fonctionner en dépit des mises en garde du gouvernement. Il s'agit, pour Clobert Ibinda, des écoles privées qui ne disaient pas



Anatole Collinet Makosso s'entretenant avec la délégation de la Conapepco/Adiac

leurs noms. « A côté de cela, il y a des écoles qui se préparent d'une manière anarchique pendant que le gouvernement est en train de se préparer pour qu'il y ait la commission nationale d'agrèments sous peu. Je pense que ce sont des questions les plus brûlantes », a-t-il ajouté.

La Conapepco a, enfin, exprimé au

ministre son indignation à la suite de la mise en circulation des nouveaux programmes et nouveaux manuels scolaires à la veille de la rentrée. Notons qu'à la veille de la rentrée scolaire, les grandes villes du pays, notamment Brazzaville, connaissent une effervescence due à la prolifération des écoles privées, surtout dans les quartiers périphériques, sans

parfois avoir reçu l'autorisation de les ouvrir. Des mégaphones passent de rue en rue chaque matin et soir pour la propagande de ces écoles. Certains promoteurs ont même inclus la tenue scolaire dans les frais d'inscription. Peut-être pour aider les parents en cette période de crise ?

Parfait Wilfried Douniama

« Il n'y a plus de rentrée à deux vitesses. Ce sont des questions qui ont été balayées depuis longtemps. Il y a quelques écoles privées qui ont démarré en septembre (une minorité). Nous avons demandé au ministre de prendre ses responsabilités »

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Les meilleurs élèves aux examens d'Etat congratulés

Les quatre-vingt-trois élèves qui se sont distingués au baccalauréat, Brevet d'études du premier cycle (BEPC) et au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), session de juin 2018, ont été récompensés le 14 septembre, à Brazzaville, par le gouvernement.

La troisième édition de l'émulation scolaire, organisée par le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, visait, entre autres, à récompenser les meilleurs élèves par cycle afin de créer un effet d'entraînement chez les autres. L'autre volet de cette activité devenue une tradition depuis trois ans consiste à identifier les élèves éprouvant quelques difficultés afin d'améliorer leur prise en charge et les amener à un niveau de compréhension qui freinerait leur décrochage scolaire.

Ainsi, parmi les récipiendaires, il y a le jeune Helder Précieux Mboundou du lycée interdépartemental de Ouesso, dans la Sangha, qui a obtenu une moyenne de 16,01 au baccalauréat, avec la mention Très bien. Il s'agit, en effet, d'une première au Congo, depuis l'indépendance. Au BEPC, c'est l'élève Christhna Cardie Bas-soukissa du lycée d'excellence de Mbounda, dans le Niari, qui a occupé la première place avec 17,72. Quant au CEPE, la meilleure performance a été réalisée

par Amour Mikala Nzengui de l'école primaire d'Itsali B à Mfilou, Brazzaville, qui a engrangé 116 points sur 130, soit une moyenne de 8,92.

Outre les meilleurs des meilleurs, le gouvernement a aussi pensé aux vingt-deux autres élèves ayant obtenu des bonnes moyennes au CEPE et en alphabétisation ou rescolarisation dans chaque département. Au BEPC, des prix spéciaux

comprenant des diplômes d'honneur, des ordinateurs portatifs, des dictionnaires et kits scolaires ont été décernés aux dix-huit meilleurs dont les plus jeunes brevetés de l'année (fille et garçon) ; les brevetés les plus âgés et au meilleur en post-alphabétisation. S'agissant du baccalauréat, quarante-deux élèves ayant obtenu la mention Bien ont reçu des prix d'encouragement.

La République reconnaissante a également décerné des prix spéciaux aux plus jeunes bacheliers (fille et garçon) et aux plus

âgés. Dans le lot des récipiendaires, on note également la meilleure fille au baccalauréat et les meilleures des classes renforcées de Pointe-Noire.

Fournir encore plus d'efforts

Présidant la cérémonie, le ministre Anatole Collinet Makosso a indiqué qu'un système d'émulation performant et bien adapté peut être une très bonne mesure pour motiver et valoriser certains élèves ayant vécu trop d'échecs. « Ensemble, nous sommes en train de créer les conditions d'apprentissage qui soient conformes

aux besoins de nos apprenants afin que les défis à relever par eux soient réalisables. La récompense qui s'en suit peut être perçue comme un moyen temporaire qui alimente la motivation intrinsèque de l'élève et son estime de lui-même plutôt que l'importance d'une gratification spécifiquement matérielle », a-t-il souligné.

En effet, selon le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, la réussite des enfants, mieux que les échecs, résonnera toujours plus fort au sein des cellules familiales. Elle créera toujours, a-t-il expliqué, autant d'électrochocs positifs qui susciteront autant d'espoir et de bonheur, extensible à souhait, au sein de l'ensemble de la communauté éducative. D'où la nécessité de travailler pour la réussite scolaire des enfants. « Je voudrais former le vœu de voir davantage d'élèves promus à l'occasion des cérémonies à venir. Ce sera là, la meilleure occasion de se convaincre de ce que notre système éducatif est réellement en pleine mutation et conforme à nos aspirations en matière de développement économique et social », a conclu Anatole Collinet Makosso.

Parfait Wilfried Douniama



La photo de famille avec les lauréats/DR

AFRIQUE-UE

Pour un partenariat de continent à continent

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, vient de s'engager à conclure un accord d'égal à égal avec une implication plus forte de l'Europe sur le continent, pour faire face à la Chine.

Jean-Claude Juncker considère l'Afrique comme le « continent cousin » de l'Europe, où il faut investir davantage et arrêter d'envisager cette relation en simple « donneur d'aide au développement », une approche « insuffisante et humiliante », selon lui. Il a rappelé que l'Afrique n'a pas besoin de charité mais de partenariat équilibré et l'Europe a besoin au même titre de ce partenariat. Le président du Rwanda, Paul Kagame, président de l'Union afri-

caine (UA), et lui se sont accordés à mettre fin à la relation de donateur-bénéficiaire des deux continents, a-t-il dit, militant pour une réciprocité, dans un nouveau partenariat avec l'Afrique. Le président de la Commission européenne pense que cette idée aura des conséquences sur le nouvel accord de Cotonou qui expire en 2020. Ce qui mettrait fin à des divergences entre les deux partenaires, notamment sur la manière de gérer la mi-

gration dans l'accord ainsi que par la volonté de l'UA de voir le continent signer un accord autonome avec l'Union européenne (UE).

De nombreux pays africains sont désireux de meilleures conditions commerciales avec l'UE et de voir leur accord de libre-échange continental africain (ACFTA) servir de base à un accord de continent à continent. « L'ACFTA devrait être le principal instrument d'un accord de libre-échange avec l'UE », a déclaré Carlos Lopes, négociateur en chef de l'UA pour les négociations post-Cotonou, « dans l'intérêt de l'UE ».

Noël Ndong

ZIMBABWE

Le choléra se propage à Harare

Le pays a déclaré l'état d'urgence, mardi dernier, à la suite de l'épidémie qui a déjà fait vingt-cinq morts et contaminé près de quatre mille personnes, a indiqué l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le 14 septembre.

La maladie se serait répandue à la suite de la consommation d'eau souillée par l'explosion de canalisations d'évacuation des eaux usées dans deux quartiers de Harare, la capitale. « L'épidémie se propage rapidement à Harare, qui compte plus de deux millions d'habitants », a précisé le porte-parole de l'OMS, Christian Lindmeier.

Selon lui, entre quatre cents et sept cents cas suspects sont répertoriés quotidiennement dans la capitale zimbabwéenne. L'épidémie a débuté, le 1er septembre, dans la capitale et ces cas ont été confirmés dans six des dix provinces du pays. A Harare, c'est Glenview, une banlieue densément peuplée abritant une zone commerciale active et

une population très mobile, qui est l'épicentre de l'épidémie.

L'agence onusienne basée à Genève rappelle, d'ailleurs, que la région est vulnérable au choléra en raison de l'approvisionnement insuffisant en eau potable, ce qui a conduit la population à utiliser d'autres sources d'alimentation non sûres telles que des puits et des forages.

« Quand le choléra frappe une métropole comme Harare, on doit travailler rapidement pour le stopper avant qu'elle n'échappe à tout contrôle », a déclaré, dans un communiqué, la directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, Matshidiso Moeti.

Selon elle, l'OMS travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et les partenaires inter-

nationaux pour répondre de toute urgence à cette épidémie.

L'OMS a également fourni aux centres de traitement du choléra des kits contenant des solutions de réhydratation orale, des liquides intraveineux et des antibiotiques.

Entre août 2008 et mai 2009, une épidémie de choléra avait déjà éclaté au Zimbabwe, touchant plus de soixante mille personnes et en tuant quatre mille. Lors d'un sommet du comité régional pour l'Afrique de l'OMS qui s'est achevé le 28 août à Dakar (Sénégal), quarante-sept pays africains se sont engagés à mettre fin aux épidémies de choléra d'ici à 2030, en lançant notamment des campagnes massives de vaccination de leur population. En 2017, plus de cent cinquante mille cas et trois mille décès consécutifs à la maladie ont été recensés dans dix-sept pays africains.

Xinhua

BURKINA FASO

Des moustiques génétiquement modifiés pour combattre le paludisme

Plus de dix mille moustiques mâles stériles seront lâchés sur un site d'étude à Bana et à Sourkoudingué, dans l'ouest du pays, pour lutter contre la maladie. Le projet porté par « Target Malaria » a été financé à hauteur de soixante-dix millions de dollars par la fondation Bill et Melinda Gates.

Abdoulaye Diabaté, principal investisseur du projet Target Malaria, a expliqué : « Nous avons eu cette autorisation pour pouvoir lâcher au plus dix mille moustiques mâles stériles. Quand est-ce que nous allons les lâcher ? Cela dépend de plusieurs facteurs. Il faut que les conditions météorologiques soient extrêmement bonnes. Ça va aussi dépendre du niveau de production de ces moustiques que nous avons à l'insectarium ».

Target Malaria a donc pour objectif ultime de pouvoir développer un outil génétique innovant de lutte anti vectorielle : mettre un terme au paludisme. Déjà des inquié-



tudes et des avis divergents de la population de Bobo-Dioulasso, la région concernée. « Si on corrige les risques de sorte que nous n'ayons pas d'effets indésirables non maîtrisables, c'est une bonne chose », a confié un Burkinabè. À Target Malaria on rassure. « Il n'y a aucun risque. Ce sont

les mâles que nous lâchons. Et les mâles de moustiques ne piquent pas. Ça veut dire qu'ils ne peuvent transmettre aucune maladie. Nous avons les garanties nécessaires. Je veux rassurer tout le monde que les questions de sécurité sont au cœur du développement de cette technologie au sein de Target Malaria et on ne s'amuse pas avec cela », a assuré Abdoulaye Diabaté.

La maladie a occasionné au Burkina Faso quatre mille décès dont trois mille chez les enfants de moins de 5 ans en 2016, selon le Programme national de lutte contre le paludisme. Elle demeure la première cause de consultation, d'hospitalisation et de décès dans le pays.

Josiane Mambou Loukoula

BRÈVES

CAMEROUN

La Cameroon development corporation, entreprise agro-industrielle publique qui exploite de vastes plantations d'hévéa et de bananes dans la région du sud-ouest du pays, fait état de ce que douze sites sur vingt-neuf sont en arrêt total de production, certains sites étant devenus des camps de base pour des assaillants armés qui ont délogé les travailleurs. Dix sites ne sont plus que partiellement opérationnels en raison des interruptions sporadiques d'activités suite à des attaques de groupes armés, des interruptions de l'alimentation en énergie électrique ou à cause de l'inaccessibilité à certaines zones. 6124 emplois sont déjà perdus et 5805 autres relevant des sites partiellement opérationnels sont gravement menacés ; ce qui représente 71% de l'effectif total employé par la société. Sept sites seulement, dont deux usines (Tiko et Idenau) et cinq plantations, sont encore entièrement opérationnels.

ZIMBABWE

L'épidémie de choléra dans le pays a fait vingt-huit morts, selon un bilan officiel du ministère de la Santé qui a annoncé l'utilisation de nouveaux antibiotiques (azithromycine) contre cette maladie, celle-ci étant résistante à des antibiotiques plus anciens (ciprofloxacine et ceftriaxone). L'épidémie s'est déclarée en septembre et le gouvernement a décrété un état d'urgence sanitaire dans la capitale Harare après la découverte de trois mille cas. Pour lutter contre ce fléau, les dépôts d'ordures seraient éliminés des zones à haut risque de Harare et les canalisations des égouts seraient réparées. Les vendeurs ambulants de nourriture ont reçu l'ordre de cesser leur travail. Parti du quartier de Glen View, le choléra s'est rapidement propagé à d'autres secteurs de Harare, contraignant les autorités à décréter un état d'urgence sanitaire. En 2008, au moins quatre mille personnes sont mortes du choléra au Zimbabwe.

ETHIOPIE/ERYTHRÉE

Les deux pays ont signé, le 16 septembre à Jeddah, en Arabie saoudite, un accord consolidant leur réconciliation et renforçant « la sécurité et la stabilité dans la région » de la Corne de l'Afrique. Les détails de ce nouvel accord n'ont pas été divulgués. Le président érythréen, Issaias Afewerki, et le Premier ministre éthiopien, le réformateur Abiy Ahmed, avaient officiellement mis fin le 9 juillet à un conflit frontalier qui a fait quatre-vingt mille morts entre 1998 et 2000, scellant un spectaculaire rapprochement opéré sous l'impulsion de M. Abiy, nommé en avril. Le rapprochement s'est traduit notamment par la réouverture des ambassades à Asmara et Addis-Abeba ainsi que le rétablissement des liaisons aériennes, des relations commerciales et des lignes téléphoniques. Mardi dernier, ils ont rouvert deux postes-frontières.

MAURITANIE

Le parti au pouvoir dans le pays a difficilement gagné les élections municipales et régionales à Nouakchott et remporté tous les sièges au second tour du scrutin législatif qui s'est tenu le 15 septembre, selon les premiers résultats. Le parti du président Mohamed Ould Abdel Aziz, l'Union pour la république, qui avait remporté soixante-sept des cent trente et un sièges de députés pourvus au premier tour, le 1er septembre, a raflé les vingt-deux qui étaient encore en jeu. Une majorité absolue de quatre-vingt-neuf sièges sur cent cinquante-sept à l'Assemblée nationale. Les quatre sièges restants réservés aux Mauritanais de l'étranger doivent être pourvus par un vote ultérieur des députés. La Commission électorale nationale indépendante prévoit d'annoncer les résultats complets, portant notamment sur une centaine de mairies en jeu, au second tour, en début de semaine.

CÔTE D'IVOIRE

Ensemble pour la démocratie et la souveraineté (EDS) a une nouvelle fois manifesté, samedi à Abidjan, pour réclamer la réforme de la Commission électorale indépendante, avant les élections locales du 13 octobre. EDS est une coalition de l'opposition ivoirienne qui regroupe des partis politiques, des associations de la société civile et une partie du Front populaire ivoirien fondé par l'ancien président, Laurent Gbagbo. Le chef de l'Etat, Alassane Ouattara, a annoncé, le 6 août dernier, dans une allocution télévisée à la nation, avoir demandé au gouvernement de « réexaminer la composition de la Commission électorale indépendante », souhaitant que les « prochaines élections soient inclusives et sans violences ». Toutefois, le président de la République a précisé, le 5 septembre, que ces mesures ne « concernaient » pas « les élections municipales et régionales, « maintenues » pour le 13 octobre.

BURKINA FASO

L'armée burkinabè a annoncé avoir mené « des frappes aériennes et des razzias contre des bases terroristes » à Pama et à Gayeri (est du pays), où plusieurs militaires et civils ont été tués ces dernières semaines par des assaillants. Selon le communiqué du chef d'état-major des armées, « ces opérations combinées ont permis de détruire des bases terroristes ». Par ailleurs, l'armée appelle à une implication de tous, afin de « vaincre la menace terroriste ». Depuis un moment, la région de l'est du Burkina Faso, frontalière avec le Bénin, le Niger et le Togo, est la cible d'attaques meurtrières non revendiquées. En l'espace d'un mois, une vingtaine de personnes (civile et éléments des Forces de défense et de sécurité) est tombée dans cette zone du pays.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le Maroc à la 123^e place sur 189 pays

Le Royaume améliore pourtant légèrement son score qui passe de 0,647 en 2017 à 0,667 mais est toujours devancé par de nombreux pays africains et arabes.

Le Maroc est classé à la 123^e place (sur 189 pays) dans le classement mondial actualisé du développement humain du Programme des Nations unies pour le développement, ont rapporté dimanche les médias locaux. Il est devancé par les pays comme la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Botswana, l'Afrique du Sud, le Gabon..., précise la même source. Selon l'organisation onusienne, le Maroc a réalisé de nombreux progrès ces dernières années, avec une hausse de l'espérance de vie (76,1 ans en 2018), du nombre d'enfants scolarisés, outre les avancées dans la disponibilité des services sociaux de base. « Entre 1990 et 2017, la valeur de l'Indice de développement humain (IDH) du Maroc est passée de 0,458 à 0,667, soit une hausse de 45,5% », indique le rapport.

Sur la même période, l'espérance de vie à la naissance au Maroc « a augmenté de 11,4 ans, le nombre moyen d'années de scolarité de 3,3 ans et les années de scolarité prévues de 5,9 ans ». A ces progrès, s'ajoute aussi une hausse de 93,2% du revenu national brut par habitant entre 1990 et 2017.

Dans le monde, la Norvège occupe la première place du classement, suivie par la Suisse et l'Australie. Le Soudan du Sud, la Centrafrique et le Niger restent derniers.

Fondé sur douze indicateurs, eux-mêmes déclinés en une centaine de sous-indicateurs, l'IDH définit le développement humain comme étant « l'élargissement des choix offerts à chacune et à chacun, en se préoccupant de la richesse de la vie humaine et non pas simplement de la richesse des pays ».

SOUDAN DU SUD

Affrontements après la signature de l'accord de paix

Des combats ont récemment éclaté dans le pays, quelques jours à peine après que le gouvernement et plusieurs groupes de l'opposition ont signé un accord de paix en Éthiopie.

Les deux parties se rejettent mutuellement la responsabilité des derniers affrontements dans certaines zones des comtés de Kajo-Keji et de Lainya.

Le porte-parole adjoint du principal groupe de rebelles, l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, Lam Paul Gabriel, prétend que les forces gouvernementales ont commencé à attaquer leurs bases le 12 septembre, le jour où les belligérants ont signé l'accord de paix.

Il a indiqué que les combats ont continué jusqu'à vendredi et qu'au moins huit soldats des forces gouvernementales ont été tués pendant l'offensive de trois jours, une affirmation qui n'a pas été vérifiée de façon indépendante.

Le porte-parole des forces gouvernementales, Lul Roai Koang, a rejeté les accusations, les qualifiant de « propagande négative », ajoutant que les rebelles ont lancé une vaste offensive dans les régions nord et sud du pays dans le but de s'emparer de territoires où ils pourraient cantonner leurs forces.

« Un certain nombre de rebelles se cachant le long de la frontière avec l'Ouganda ont lancé des opérations contre nos forces à Sokare, dans le comté de Kajo-Keji, et dans le comté de Lainya, dans le but de s'emparer d'autres territoires », a dit Lul Roai Koang.

« Les rebelles sont ceux qui ont été à l'origine de l'offensive et dès qu'ils ont commencé à la lancer, ils ont commencé à diffuser leur propagande négative selon laquelle ils sont les victimes des attaques », a-t-il ajouté.

EGYPTE

Deux fils d'Hosni Moubarak arrêtés

Un tribunal du pays a ordonné, le 15 septembre, l'arrestation de Gamal et Alaa Mubarak, les fils de l'ancien président déchu, ainsi que de deux autres personnes accusées de manipulation des marchés boursiers, a rapporté le site d'information Ahram.

Selon les informations, la Cour pénale du Caire a défini la date du procès au 20 octobre. Le parquet a accusé les défenseurs d'avoir profité de la vente de la banque nationale et d'avoir obtenu des gains financiers illégaux de plus de 493 millions de livres égyptiennes (27,6 millions de dollars) en autorisant une entreprise chypriote à acheter les



Gamal et Alaa Mubarak

actions de la banque.

Alaa et Gamal ont été poursuivis pour de nombreuses accusations de corruption au

lendemain du soulèvement de janvier 2011 qui a mené à la chute du régime de leur père.

LIBYE

Les tribus demandent le désarmement de toutes les milices à Tripoli

Le Forum tribal libyen, organisé dans la ville de Tarhuna, à environ 80 km au sud-est de la capitale, a demandé, le 15 septembre, au gouvernement soutenu par l'ONU de désarmer toutes les bandes armées dans les trois jours.

« Les tribus libyennes étaient conscientes de la gravité de la situation générale, suite à la violation de sa souveraineté, la souffrance de ses enfants, la perte de ses capacités et la privation de sa volonté politique en raison du contrôle des bandes armées qui se sont légitimées et ont dominé le processus de prise de décisions », selon un communiqué conjoint de mille huit cents anciens des tribus en Libye. Le communiqué exige

également que les milices de la capitale Tripoli remettent toutes leurs armes et dissolvent tous les corps parallèles après avoir été désarmées. « Une force commune doit être formée à partir de toutes les villes libyennes, y compris l'armée et la police pour sécuriser et protéger » la capitale, a ajouté le document.

« Éliminer la criminalité et les gangs à Tripoli ».

Tripoli, la capitale libyenne, a récemment été le théâtre de violents affrontements entre les forces gouvernementales et les milices de la «septième Brigade» de la ville

de Tarhuna, qui ont tué au moins soixante-dix-huit personnes et en ont blessé deux cent dix autres.

Récemment, la Mission de l'ONU en Libye a réussi à obtenir un accord de cessez-le-feu entre les belligérants dans la capitale. Cependant, la «septième Brigade» a menacé de rompre la trêve et de reprendre les combats pour « éliminer la criminalité et les gangs à Tripoli ».

Le gouvernement soutenu par l'ONU a rejeté cette menace et confirmé sa volonté de maintenir la sécurité ainsi que la stabilité dans la capitale.

La Libye souffre de l'insécurité et de l'escalade de la violence qui règnent depuis la chute de l'ancien dirigeant, Mouammar Kadhafi, en 2011.

BURKINA FASO

Le pays traverse des moments difficiles au plan sécuritaire

L'information a été donnée par le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP, parti au pouvoir), le 14 septembre, lors d'une conférence de presse, en prélude à sa rentrée politique.

La rentrée politique du MPP s'est effectuée le samedi et se poursuivra jusqu'au 27 septembre. Elle sera marquée par plusieurs activités dont une assemblée générale et des communications sur la sécurité au Burkina Faso et la situation politique du pays.

« Le Burkina Faso traverse des moments difficiles au plan sécuritaire », a dit le président par intérim du MPP, Simon Compaoré, qui a fait remarquer que cette situation a débuté au lendemain de l'élection du président du Faso, Roch Marc

Christian Kaboré, par l'attaque du Café Cappucino et le Splendid Hôtel à Ouagadougou.

A ce jour, on dénombre plus de cent victimes de ces attaques sur l'ensemble du territoire national, a-t-on appris lors de cette conférence. « Des mesures fortes ont été prises par le président du Faso et le gouvernement pour changer la donne. Ces mesures ont d'abord consisté à dépolitiser et à professionnaliser l'armée dans le but de la rendre plus opérationnelle », a poursuivi Si-

mon Compaoré. « Cela a permis d'enregistrer des résultats. Plus de quatre cents présumés terroristes ont été appréhendés et attendent de répondre de leurs actes devant la justice », a indiqué le deuxième vice-président du MPP et ministre de la Sécurité, Clément Sawadogo.

Depuis le début de l'année, la région de l'est du Burkina Faso qui abrite une vaste aire forestière est en proie à des attaques armées contre les positions des forces de défense et de sécurité et la population civile. Ces attaques sont devenues quasi-quotidiennes et les assaillants utilisent de plus en plus d'engins explosifs.

Trop cool le school avec Widge

Jusqu'à la rentrée gagne 50.000/heure en activant les forfaits *Widge* et *TéléNaNgai*



everywhere you go

mtncongo.net *222*4#



MINISTÈRE DE LA CULTURE

La Bibliothèque nationale dotée d'un important lot d'ouvrages

Le don remis récemment à la structure par l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE) fait suite au protocole d'accord scellé le 12 juin dernier entre les deux parties.

Les ouvrages scientifiques couvrant les domaines des mathématiques, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines en passant par le droit et l'économie, viennent à point nommé régler un problème qui faisait défaut à la Bibliothèque nationale du Congo, à savoir le manque de livres spécialisés.

« J'accepte ce don de livres avec plaisir et surtout avec reconnaissance et je le considère comme les témoins vivants d'un partenariat fructueux et sympathique tout à la fois. Avec cet apport inestimable, nous avons l'assurance que la fréquentation de la Bibliothèque nationale du Congo connaîtra une courbe ascendante et comblera indubitablement les attentes de nos usagers du reste exigeants. Voilà pourquoi, je voudrais vous exprimer surabondamment notre gratitude ainsi que nos souhaits de voir des gestes de ce genre être relayés dans les jours à venir par d'autres personnes de bonne volonté comme vous », s'est réjoui le directeur de ce temple de la lecture, Bernard Akondzo.

Ce don, a-t-il poursuivi, ramène en mémoire « le Semeur » de Victor Hugo qui, dans la plaine immense et dans un geste auguste, jetait la moisson future aux sillons. Ainsi donc, le donateur qui est l'ESGAE a semé pour la jeunesse et pour le Congo de demain. C'est le pays tout entier qui moissonnera a-t-il estimé.

La Bibliothèque nationale, a ajouté son directeur, est non seulement le jardin du savoir mais plus que cela, elle est le foyer ardent qui allume et entretient l'intelligence des filles et fils de ce pays, où se brassent les Congolais de tous les horizons et de toutes conditions. Bref, c'est le trait d'union entre plusieurs générations de lecteurs et de chercheurs. « Permettez-moi de dire à ceux qui s'obstinent à réduire toujours la culture à de simples calculs mathématiques, que le coût de l'investissement de nos donateurs bienveillants est incommensurable et s'inscrit dans la temporalité, tant il est vrai que sans la culture et les livres, nous n'héritons de rien selon la belle formule de Han-



Le directeur de cabinet du ministre de la Culture et des arts, recevant un échantillon d'ouvrages des mains du directeur de développement de l'ESGAE

nah Arendt », a conclu sagement Bernard Akondzo. Le donateur, le Dr Davy Makany, directeur du développement, de la coopération et de l'assurance qualité à l'ESGAE, a exprimé aussi sa satisfaction d'accomplir ce geste. « C'est avec joie et honneur que

l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises apporte sa modeste contribution au développement de la culture dans notre patrimoine commun, le Congo », a-t-il indiqué.

Pour le directeur de cabinet du ministre de la Culture et des

arts, Emmanuel Douma, le geste de l'ESGAE est à saluer. « Nous saluons ce bel exemple du partenariat public privé scellé entre l'établissement ESGAE et le ministère de la Culture et des arts », a-t-il déclaré.

Bruno Okokana

TOURISME

La Sierra Leone au 40^e salon IFTM Top Resa à Paris

Carte postale d'une destination assurée, le pays, réputé pour la beauté de ses paysages et la gentillesse de ses habitants, participe à nouveau au rendez-vous incontournable des professionnels du tourisme en France.

Du 25 au 28 septembre, IFTM Top Resa ouvrira ses portes pour la quarantième édition à la Porte de Versailles dans un pavillon 7 entièrement rénové. Parmi les exposants sera à nouveau présente la vitrine touristique sierra-léonaise dont le stand sera animé, entre autres, par la journaliste congolaise

Nzoumba Bamfoumou au titre d'attachée. Cette collaboration Sud-Sud dure depuis deux ans. En présence de Memunatu B. Pratt, ministre du Tourisme et de la culture de la Sierra Leone; de son directeur du Tourisme, Mohamed Jalloh; de Fatmata Edna Kargbo, présidente des antiquités; et de plusieurs opé-

rateurs du tourisme du pays, les animateurs du stand inciteront les visiteurs à faire le choix de cet Etat de l'Afrique de l'ouest ouvert sur l'océan Atlantique, un pays repositionné à l'international, pour leur prochaine destination, avec nombre d'atouts dont celui d'offrir assurément un lieu de tourisme sûr. Parmi ces atouts, le catalogue met en avant une destination écotouristique exceptionnelle formée en partie de plaines, de plateaux, proche de l'équateur,

avec un climat tropical humide offrant une nature de toute beauté, les plus belles plages d'Afrique de l'ouest, une population chaleureuse et, surtout, une hôtellerie de qualité en pleine expansion dans un pays doté de nouvelles ambitions. Le 26 septembre à 16 h, une conférence de presse sera donnée en appui de séquences de vidéos réalisées pour mieux cerner « la séduisante destination sierra-léonaise »

Marie Alfred Ngoma

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GE OIL & GAS CONGO SASU
Société de droit congolais

23 avenue Docteur Denis Loemba, BP : 542, Centre-Ville, Pointe-Noire

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire Unique de la société GE OIL & GAS CONGO SASU du 8 août 2018, dûment enregistrées le 11 septembre 2018 à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Pointe-Noire sous le n°6826 f° 167/16, il a été décidé de désigner Monsieur Olufemi MOHAMMED, de nationalité congolaise, né le 5 juin 1970 à Lagos (Nigéria), en qualité de nouveau Président de la société, laquelle est immatriculée depuis le 28 juillet 2017 sous le n° CG/PNR/ 17 B 316 auprès du RCCM de Pointe-Noire.

Dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 14 septembre 2018 sous le n° 18 DA 2649.

Pour avis,
L'actionnaire unique

PROGRAMME DES OBSÈQUES de Jeanne-Sophie Oyombo



Son Excellence vice-Premier ministre Firmin Ayessa, Claver Sylvestre Itoua, Daniel Ockanda Bambous, Delphine Ebola et Emilienne Mboulé, les familles Appolinaire Aya, Octave Yoka, Jeanne Eguessi, les enfants Oyombo et Adjembo informent les parents, amis et connaissances de Brazzaville, Makoua et d'autres localités que le programme des obsèques se présente comme suit :

Mercredi 19 septembre 2018

9h00 : levée de corps à la morgue municipale du CHU ;
10h00 : recueillement au domicile familial sis n°89 rue Ahoussa ;
11h30 : messe de requiem en la basilique Sainte-Anne du Congo ;
14h00 : départ pour le cimetière privé Bouka ;
16h00 : retour et fin de la cérémonie.

REMERCIEMENTS

Après l'inhumation de son épouse, Mme D'Almeida née Ognangué Antoinette. Armand d'Almeida, les enfants d'Almeida, Léa, Affi, Marius, Elis, Kodjo, Irène, Servais, Belinda, Ayi, Eric, Roland, leurs petites-filles et petits-fils expriment leur profonde gratitude aux parents, amis et connaissances pour le soutien inestimable et l'apport moral, financier et spirituel qu'ils ont témoigné dès l'annonce de la disparition de l'illustre disparue à Brazzaville le 24 août 2018 jusqu'au jour de son enterrement le 6 septembre 2018.

Maman chérie, nous ne t'oublierons jamais.



Alain Fouka, les enfants Fouka, Andjembo et Oyombo informent les parents, amis et connaissances que les obsèques se dérouleront de la manière suivante :

Mercredi 19 septembre 2018

9h00 : levée de corps à la morgue municipale du CHU ;
10h00 : recueillement au domicile familial sis n°89 rue Ahoussa ;
11h30 : messe de requiem en la basilique Sainte-Anne du Congo ;
14h00 : départ pour le cimetière privé Bouka ;
16h00 : retour et fin de la cérémonie.



Mlle Leslie Kanga, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Otsoma et Ollessongo (Guy Paulin, Julienne, Le Vieux, Le Petit) ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur frère et neveu, Bienvenu Mbanga (alias Imbéa), survenu le 7 septembre au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à Makabandilou (arrêt carrefour).
La date des obsèques est fixée au mercredi 19 septembre 2018 à Brazzaville.



Les familles Otsoma Nianga et Dimi (Cissé, Antoinette, Hervé Ngoh, Faustine, Alphonsine Ngala) ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur frère et neveu, Lionid Dimi Ondélé (alias Capsy), survenu le 12 septembre au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient dans la rue Kouango n°36, à Mikalou (troisième avenue après le marché).

La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLE
CONCEPTION GRAPHIQUE



UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Cartes de visite



Livres **Calendriers** **Flyers Affiches**

PRESSE

Quotidiens
Hébdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux

OFFSET

Chemises à robot
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 05 9510773
+242 05 629 1817
imp.bc@adilat-congo.com

VOLLEYBALL

Les championnats nationaux démarrent ce mardi

Quarante-quatre rencontres sont prévues, du 18 au 23 septembre, au gymnase Henri-Elendé, dans le cadre de la compétition nationale de la discipline sur l'ensemble des catégories.

Pour les championnats nationaux de volleyball, il s'agira de la 30e édition en seniors messieurs, de la 24e édition en seniors dames, de la 20e édition en juniors messieurs, de la 12e édition en juniors dames, de la 8e édition en cadets et de la 2e édition en cadettes. Le match d'ouverture va opposer AS gendarmerie de Pointe-Noire à JCM en juniors messieurs. En seniors dames, DGSP sera aux prises avec Unisport avant que Kinda Odzoho ne se mesure à Inter club. Ces deux dernières équipes vont, par la suite, s'affronter en version masculine. Puis, VBC espoir rencontrera Renaissance en juniors messieurs. La confrontation DGSP-AS Cheminots de Nkayi bouclera les rencontres de la première journée. En dehors du calendrier, susceptible de modifications, la Fédération congolaise de volleyball a



Une rencontre de volleyball (Adiac)

dévoilé la cotation des matchs. Un match gagné par trois sets à zéro ou trois sets à un (trois points), un match gagné par trois sets à deux (deux points), un match perdu par deux sets à trois (un point), un match perdu par un set à trois ou zéro set à trois (zéro point) tout comme un match perdu par pénalité. A la différence, la défaite par pénalité, l'équipe bénéficie des sets et des points marqués. Un match perdu par forfait (zéro point) doublé d'une sanction administrative. En cas d'égalité entre deux équipes ou plusieurs équipes, le classement final tiendra compte d'abord du nombre de matchs gagnés, ensuite du ratio des sets et enfin du ratio des points marqués. Si à ce niveau l'égalité persiste, les équipes concernées seront départagées par le résultat du match qui les aura opposées.

Rominique Makaya

PREMIER LEAGUE ÉCOSSAISE

Clevid Dikamona a fait ses débuts samedi



Le défenseur international a remplacé Morrison à la 73e lors du succès de Heart of Midlothian sur le pré de Motherwell. Les Hearts sont leaders avec 15 points.

Tout en bas du classement, Dundee, lanterne rouge sans aucun point, a subi la loi des Rangers (0-4). Titulaire au Ibrox Stadium, Karl Madianga a joué toute la rencontre.

Ecosse, 5e journée, 2e division Dundee United et Yannick Loemba concèdent le nul 1-1 face à Greenock Morton.

Roumanie, 8e journée, 1re division

Sans Dylan Bahamboula, qui purgeait son 3e match de suspension, l'Astra Ploiesti l'emporte chez le Dinamo Bucarest (2-1).

C.D.

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 10e journée, 4e division, groupe Nord

Rehden s'incline chez la réserve de Sankt-Pauli (0-1). Sans Francky Sembolo, absent du groupe.

Allemagne, 8e journée, 4e division, groupe Ouest

Lippstadt corrige Bonner 3-0 avec Exaucé Andzouana, remplacé à la 75e. Lippstadt est 3e avec 15 points.

Belgique, 7e journée, 1re division

Rapidement réduit à 10 (15e minute), Zulte-Waregem coule à pic sur le terrain d'Antwerp (1-5). Rétabli de son dos bloqué, Marvin Baudry était titulaire : malheureux sur le deuxième but adverse, il provoque le penalty du troisième.

Une soirée à oublier, comme l'ensemble de la défense de Zulte-Waregem, 13e avec 5 points.

Belgique, 6e journée, 2e division

Scott Bitsindou, de retour de suspension, était titulaire lors du lourd revers de Lommel à Westerlo (1-4).

Israël, 3e journée, 1re division

Mavis Tchibota était titulaire lors du match nul concédé du Bnei Yehuda face au Maccabi Haifa (1-1). Avec 2 petits points, le Bnei Yehuda est 11e.

Suède, 22e journée, 3e division

Vasteras et Ravy Tsouka Dozi, titulaire, battent Linköping City (3-0). Avec ce 15e succès, ils sont premiers du classement avec 2 longueurs d'avance sur leur premier poursuivant.

Allemagne, 5e journée, 2e division

Bochum atomise Ingolstadt (6-0). Remplaçant, Sylver Ganvoula est entré à la 67e. Le

score était de 5-0.

Bulgarie, 8e journée, 1re division

Le Chernomorec de Hugo Konongo est défait sur le terrain du CSKA Sofia (1-3). Le latéral gauche était titulaire, comme à son habitude en ce début de saison. Avec 12 points, le Chernomorec est 5e.

Espagne, 5e journée, 2e division

Sans Merveil Ndockyt, absent du groupe, Majorque prend un point à Elche (1-1). L'équipe de Palma a ouvert le score puis a été réduite à dix en fin de rencontre.

Espagne, 4e journée, 3e division, groupe 3

Yhoan Andzouana était titulaire comme milieu droit lors du déplacement de Peralada chez la réserve de Barcelone (0-0). Très en vue aux 15e et 17e minutes. Remplacé à la 80e. Malgré ce bon point, la réserve de Girona reste engluée en bas de classement avec 3 petits points.

Espagne, 4e journée, 3e division, groupe 4

Baron Kibamba était titulaire lors du succès de Linense face à la réserve de Malaga (2-0). Linense compte 8 points.

Pays-Bas, 5e journée, 2e division

David Sambissa, titulaire, et Cambuur battent Telstar 2-0. Avec 13 points, ils sont premiers du classement.

Turquie, 5e journée, 1re division

Thievy Bifouma, averti à la 90e, et Ankaragücü battent Belediyespor (1-0). Et remontent à la 9e place avec 7 points.

Avec son nul face à Erzurumspor (2-2), Sivasspor est 11e avec 5 points. Blessé au genou, Delvin Ndinga était absent.

Angleterre, 8e journée, 3e division

Offrande Zanzala est entré à la 61e lors du succès d'Accrington à Fleetwood Town (0-1). Blackpool s'impose à Plymouth Argyle (1-0). Sous les yeux de Christoffer Mafoumbi, resté sur le banc.

Angleterre, 8e journée, 4e division

Large succès d'Oldham sur le terrain de Grimsby (3-0). Avec Christopher Missilou titulaire.

Angleterre, 5e journée, 1re division U23

Gady Diangana ouvre le score pour West Ham à la 20e sur le terrain de Brighton. Remplacé à la 72e, il voit les visiteurs égaliser puis prendre l'avantage aux 75e et 78e.

Azerbaïdjan, 4e journée, 1re division

Dzon Delarge est entré à la 85e lors de la courte victoire de Qarabag sur Sumgayit (1-0).

Kévin Koumba, titulaire, et Sebil concèdent le match nul 1-1 face à Zira (1-1). Avec 7 points et un match en retard, Qarabag est 1er, tandis que Sebil est 6e (sur 8) avec 4 longueurs.

Belgique, 7e journée, 1re division

Pas de vainqueur entre le Standard de Liège et Charleroi (0-0). Un derby joué sans Francis N'Ganga et Messi Biatoumoussoka, non retenus chez les Zèbres.

Belgique, 6e journée, 2e division

Maël Lépicier et Roulers s'inclinent sur le terrain de l'Union-Saint-Gilloise (0-2). L'ancien défenseur international congolais a disputé toute la rencontre, contrairement à Niels Bouekou, entré à la 85e dans les rangs bruxellois.

Camille Delourme

AFFAIRE SUBORNATION DE TÉMOINS

Jean-Pierre Bemba condamné à douze mois de prison

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a confirmé, hier, la peine infligée au leader du Mouvement de libération du Congo (MLC) telle que prononcée en mars dernier en première instance.

La messe est dite pour le sénateur Jean-Pierre Bemba. Les derniers espoirs d'être repêché par la Cour constitutionnelle qui avait invalidé sa candidature à la présidentielle viennent d'être balayés par le verdict de la CPI prononcé à son encontre, dans l'affaire pour laquelle il était poursuivi, à savoir la subornation des témoins. Tous les partisans du leader du MLC avaient les yeux tournés vers la Haye, précisément au niveau de la Chambre d'appel qui devait statuer sur le cas de leur leader. Alors qu'ils s'attendaient à une annulation de la peine de Jean-Pierre Bemba, ce qui allait donner la possibilité à leur leader de rebondir au niveau de la Cour constitutionnelle dans l'optique d'une reconsidération de sa candidature à la présidentielle, ils ont vite déchanté. Le verdict a été en deçà de leurs espérances. En effet, la Chambre d'appel de

la CPI a confirmé la condamnation de l'ex-chef de guerre et homme politique congolais pour « subornation de témoins » telle que prononcée en mars dernier en première instance. Plus exactement, Jean-Pierre Bemba Gombo est condamné à une amende de trois cent mille euros et à une peine de douze mois de prison. Mais cette peine a été réduite à zéro en raison du temps déjà écoulé.

Pour le contexte, Jean-Pierre Bemba avait été reconnu coupable d'avoir corrompu quatorze témoins, présenté de fausses preuves et sollicité la déclaration de faux témoignages. Il avait alors écopé pour cela d'un an de prison et de trois cent mille euros d'amende. Sa défense avait alors attaqué ce verdict devant la Chambre d'appel. Avec ce dernier développement, la CPI vient de balayer l'argumen-



Jean-Pierre Bemba

taire de la défense soutenant que la subornation des témoins n'avait rien à voir avec la corruption et que la loi électorale

excluait uniquement ceux qui sont condamnés de manière irrévocable pour fait de corruption. Une désillusion pour la dé-

fense qui plaidait la relaxe, en arguant de son acquittement spectaculaire en juin dernier.

Alain Diasso

DROITS HUMAINS

La FBCP salue l'initiative de l'amélioration des conditions carcérales

L'association de défense des droits de l'homme s'attend à ce que les progrès à accomplir ne s'arrêtent pas seulement au niveau des prisons mais qu'ils s'étendent jusqu'aux cachots non reconnus par la loi.

La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) se dit satisfaite de l'initiative de la ministre des Droits humains, Marie-Ange Mushobekwa, visant l'amélioration des conditions des prisonniers et détenus préventifs de la République démocratique du Congo (RDC). Cette démarche, a relevé l'ONG, devrait commencer par la prison centrale de Makala.

Dans son communiqué du 15 septembre, la FBCP a également rappelé que les prisons en RDC sont surpeuplées et les procédures judiciaires sont trop lentes. Les prisonniers sont gardés dans des conditions infra-humaines, dont la malnutrition, le manque de soins médicaux appropriés et de lits, etc. « Cela provoque parfois les morts quotidiennes », a regretté l'organisation.

Parlant particulièrement de la prison centrale de Makala, la FBCP a fait remarquer que cette institution carcérale de la capitale congolaise, construite sous la colonisation pour ac-

cueillir mille cinq cents prisonniers, en compte à ce jour sept mille quatre cents parmi lesquels mille vingt-huit civils et soixante-trois militaires, cent soixante-deux femmes et deux cent quarante-deux mineurs. En louant l'initiative de la ministre des Droits humains, la FBCP attend d'elle de « faire autant pour les gens qui sont détenus dans les cachots clandestins dont ceux de l'Agence nationale des renseignements, du renseignement militaire, du camp colonel Tshatshi, du camp Kokolo, etc. ». L'association lui demande, en outre, de mener un plaidoyer auprès du président de la République et du Premier ministre pour la fermeture de tous les cachots clandestins non conformes à la loi et à la Constitution du 18 février 2006 et d'accélérer les procédures judiciaires.

Faciliter les procédures d'affectation des magistrats

Dans cette optique de l'amélioration des services de justice, la FBCP a aussi exhorté la ministre

de Droits humains à intervenir auprès de son collègue de la Justice en vue de faciliter les procédures de mutation de certains magistrats nommés et affectés dans les provinces. Selon cette ONG, certains de ces magistrats seraient bloqués à Kinshasa par manque de billet d'avion alors que d'autres qui seraient déjà sur place seraient sans accommodations ni bureaux.

La FBCP fait savoir, par exemple, qu'à Lisala les audiences se font sur les toiles, à Gemena les magistrats sont incomplets et toutes les audiences sont suspendues depuis des mois. « Dans ce cas, les détenus attendent longtemps pour être jugés », a souligné cette association, épinglant le cas du Nigérian Michael Nweke Chibuike arrêté depuis le 20 mars 2017 et détenu à la prison centrale d'Angenga, à Gemena, sans être jugé par manque de magistrats alors que son état de santé se dégrade chaque jour. « Et ce n'est pas seulement dans la province de l'Équateur que cette situation a été décelée. C'est également ainsi dans toutes les autres provinces de la RDC », avertit la FBCP.

Lucien Dianzenza

JUSTICE

L'Asadho condamne les menaces de la RDC de se retirer de la CPI

L'ONG considère l'avertissement du pays comme une action contraire à ses engagements dans le cadre du statut de Rome et une volonté de consacrer l'impunité de certains citoyens.

Dans un communiqué du 17 septembre, l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) se dit surprise par la menace des autorités politiques nationales de retirer le pays de la Cour pénale internationale (CPI), « alors que certaines d'entre elles ainsi que plusieurs autorités militaires et de la police seraient impliquées dans les crimes et massacres perpétrés dans la région du Kasai, et pour lesquels elles pourraient être poursuivies devant cette Cour ». Pour l'Asadho, la menace des autorités de la RDC de se retirer de la CPI à l'issue de leur mandat constitutionnel est de nature à consacrer l'impunité de certains Congolais.

Accélérer les poursuites contre les autorités impliquées dans les massacres du Kasai

L'Asadho rappelle, en effet, qu'en décembre 2017, la Fédération internationale des ONG de défense des droits de l'homme (FIDH) et ses organisations membres de la RDC avaient publié le rapport intitulé « Massacres au Kasai, des crimes contre l'humanité au service d'un chaos organisé », dans lequel plusieurs responsables congolais sont mis en cause. L'association regrette que ce document n'ait jamais reçu une suite sérieuse de la part des autorités judiciaires du pays. Aussi, elle estime que « cette attitude abstentionniste » des autorités judiciaires congolaises consacre une injustice pour de milliers des victimes, que seule la CPI peut réparer en poursuivant les auteurs et les commanditaires des crimes commis au Kasai, conformément au Statut de Rome. C'est donc dans cette optique que cette ONG recommande à la procureure près la CPI d'accélérer les poursuites contre toutes les autorités congolaises qui seraient impliquées dans ces massacres. Elle exhorte, par ailleurs, le gouvernement de la RDC à respecter ses engagements pris conformément au statut de Rome. Au président de la République, cette association demande de transférer devant cette cour tout Congolais qui serait identifié, par elle, comme auteur ou commanditaire des massacres du Kasai.

Précisons que le 15 septembre, le ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale avait informé l'opinion tant nationale qu'internationale de l'intention de la RDC de se retirer de la CPI au motif que certains gouvernements étrangers exerceraient de pression sur certains juges en rapport avec la situation du pays.

L.D.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des recommandations pour accélérer la réforme du secteur

L'atelier d'induction des experts de la cellule d'appui technique à la réforme de l'Aménagement du territoire, organisé par la tutelle avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), s'est achevé le 15 septembre à Zongo, dans la province du Kongo central, a fait plusieurs suggestions pour bien mener ce processus.

Les experts de la Cellule d'appui technique (CAT) se sont imprégnés, pendant trois jours, des fondamentaux de l'aménagement du territoire, du processus en cours de la réforme de ce secteur, de son état des lieux et de celui du processus Redd+ en RDC, de la structure Redd+, des procédures de gestion du Programme appui à la réforme au niveau du Pnud ainsi que du cadre organique du ministère de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville.

Les experts ont ainsi compris leur rôle et leur responsabilité dans la réalisation de cette réforme. Ce processus, initié par le gouvernement central, est financé par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale et exécuté par le Pnud en étroite collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville. C'est ainsi qu'au terme de l'atelier, des recommandations importantes ont été formulées par les participants pour mener à bon port ce processus. Il a été, par exemple, recommandé au



Une vue de participants à l'atelier d'induction

ministère de tutelle de saisir le gouvernement pour libérer le fonds de contrepartie afin de renforcer le processus de cette réforme ; de mettre en place un cadre de concertation avec les ministères sectoriels ainsi qu'un observatoire des territoires. Il devra également faciliter l'interaction au niveau des provinces dans l'élaboration des outils de l'aménagement du territoire et appuyer la mise en œuvre du

plan de travail de la CAT tout en faisant ressortir les pré requis du Pnud et du ministère.

Au secrétariat général à l'Aménagement du territoire, les participants ont recommandé l'

rendre flexible les procédures de décaissement des fonds qui retardent l'exécution de certaines tâches. En sus de cela, l'agence onsienne devra aussi améliorer les conditions de tra-

tenir des ateliers techniques avec les ministères sectoriels dans le cadre de la collecte des données et, enfin, accélérer les activités liées à la campagne de sensibilisation au concept de l'aménagement du territoire et le processus de sa réforme. Le directeur de cabinet adjoint du ministre de tutelle, Victor Tumba, a souligné à la clôture de l'atelier que la réforme était très importante car elle aboutira à la politique nationale de l'aménagement du territoire, à la loi-cadre et au schéma national du secteur. Cet atelier, a-t-il poursuivi, a permis de comprendre tous les aspects du programme d'appui au processus de la réforme, ses objectifs et les jalons à atteindre. « On sort de cat atelier avec une plus value. Nous allons continuer à enrichir les connaissances dans les autres ateliers que nous aurons », a-t-il assuré.

Auparavant, le coordonnateur du pilier croissance inclusive et développement durable au Pnud, Idesbald Chinamula, tout en saluant l'implication du ministre dans le processus de la réforme, a appelé les participants à « lire davantage sur l'aménagement du territoire pour être à même de contribuer utilement ».

Blandine Lusimana

chivage de tous les exposés des ateliers tenus dans le cadre de cette réforme; d'organiser un atelier de sensibilisation à la collecte des données avec les services sectoriels ainsi qu'une campagne de sensibilisation au concept de l'aménagement du territoire et le processus de sa réforme.

En tant qu'agence d'exécution de cette réforme, le Pnud, pour sa part, est appelé à appuyer la mise en œuvre du plan de travail de la CAT; d'accélérer et de

vail de la CAT en la dotant des équipements nécessaires; accélérer le dossier de la campagne de sensibilisation au concept de l'aménagement du territoire et le processus de sa réforme.

La CAT, quant à elle, devra finaliser son plan de travail ; élaborer le plan de consultation et de communication de la réforme et le plan de formation du personnel du ministère de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville. Aussi devra-t-elle

KATANGA MINING

La production de cobalt quadruple

La société a produit 2 429 tonnes à la fin du mois de juin dernier, alors que ses chiffres du premier trimestre indiquent seulement 525 tonnes. Le rythme sera ainsi maintenu pour atteindre les 40 000 tonnes au cours des prochains mois.

Les résultats annoncés par Katanga mining viennent confirmer les bonnes perspectives pour le cobalt en RDC, avec un besoin grandissant du minerai sur le marché international. La société voit davantage le record atteint comme le fruit de la montée en puissance de sa production et la mise en service – et remise en service – des actifs connexes. A présent, son objectif est d'arriver à booster la production de cobalt. Pour y parvenir, la société compte améliorer la conception de l'usine qui produit ce minerai. Il s'agit pour elle de réduire autant que possible toutes les contraintes techniques et augmenter sa capacité de production au maximum. Les dirigeants de Katanga mining annoncent les perspectives d'une production record de quarante mille tonnes de cobalt contenu dans l'hydroxyde par la modification des processus de précipitation, d'épaississement et de filtration. Comme ils le soutiennent eux-mêmes, toutes les améliorations attendues dans la production du cobalt vont s'intégrer aux installations de traitement existantes.

Laurent Essolomwa

PROCESSUS ÉLECTORAL

La fonctionnalité de la machine à voter scrutée par des experts britanniques

Dans leur rapport présenté le 17 septembre à Kinshasa, les experts de la Fondation Westminster ont, entre autres, suggéré à la Commission électorale nationale indépendante (Céni) de veiller pour que les bulletins de vote insérés de façon incorrecte ne produisent pas de vote manuel invalide.

Après l'audit assorti des recommandations du fichier électoral effectué par la Francophonie, c'est au tour de la Fondation Westminster pour la démocratie, de s'intéresser aux élections en République démocratique du Congo (RDC), en procédant à une évaluation technique des machines à voter qui seront utilisées le 23 décembre. A l'issue de leur mission, les experts britanniques ainsi que leurs partenaires ont présenté leur rapport à l'intention des responsables de la Céni, des parlementaires et des diplomates accrédités à Kinshasa.

Ce document, à en croire le vice-président de la Céni, Norbert Basengezi, n'est ni une certification ni une validation de la machine à voter. « Le rapport décrit les fonctionnalités des machines et leurs principaux dispositifs de sécurité, identifie les risques à atténuer et pro-

pose des améliorations possibles (...) », peut-on lire dans son introduction. Faisant fi des dispositions légales et constitutionnelles régissant l'introduction des machines à voter et relatives aux procédures de transmission des résultats ainsi que des dimensions plus vastes relatives au processus électoral, ce rapport s'est limité à des considérations purement techniques sur la machine à voter. Pendant les deux mois de travail en RDC, les experts de la Fondation britannique Westminster n'ont pas eu le temps matériel de certifier et d'auditer cette machine à voter.

Leurs recommandations portent notamment sur le besoin de désactiver les communications externes (carte sim et Wifi) jusqu'au moment où celles-ci sont nécessaires ; de recouvrir tous les ports externes (soit modifier les volets de production, soit boucher les ports USB ex-

posés); de limiter le nombre maximum de bulletins par machine à six cent soixante pour empêcher un excès de vote ; de supprimer la fonction d'impression de code QR, etc.

La Fondation Westminster suggère également à la Céni de veiller pour que les bulletins de vote insérés de façon incorrecte ne produisent pas de vote manuel invalide; de réviser le processus de confirmation du code pour éliminer la fonction permettant d'enregistrer le vote lorsque l'électeur touche la photo du candidat. D'autres exigences formulées concernent la nécessité d'élaborer et de diffuser les directives procédurales claires concernant le rôle des machines à voter, en plus du protocole concernant leur maniement, configuration et administration. Les experts britanniques ont aussi proposé un réexamen du processus de distribution pour réduire la période de temps pendant laquelle la machine est sous la garde du personnel du bureau de vote mais aussi, la préparation des plans opérationnels détaillés pour remplacer les matériels et les disques externes.

Alain Diasso

C1 AFRICAINE

Mazembe accroche Primeiro do Agosto à Luanda

Les Corbeaux de Lubumbashi ont certes dominé leur adversaire mais n'ont pas pu le battre, le 15 septembre, au stade du 11 novembre. Zéro but partout, c'est le score final de la rencontre.

En conférence de presse d'avant-match à Luanda, le coach Pamphile Mihayo Kazembe assurait de l'emporter, tout en ayant du respect pour l'adversaire. Aussi invitait-il ses joueurs à s'organiser et travailler en bloc, leur demandant de ne pas croire que le match était déjà gagné. C'est ainsi que le onze de départ des Corbeaux s'est composé du gardien de but international ivoirien Sylvain Gbohouno, en défense Djo Isapa Mpeko sur le côté droit, Jean Kasusula à gauche et l'axe tenu par le Zambien Kabaso Chongo et Kevin Mondeko. Au milieu de terrain, le Zambien Nathan Sinkala était le récupérateur, avec à ses côtés l'Ivoirien Christian Koffi Kouamé et Miché Mika. Le trio d'attaque a été formé de Jackson Muleka, Meschak Elia et Ben Malango.

Du côté angolais, le coach serbe a titularisé le gardien Tony et dans le champ, le Congolais Bobo

Ungenda, Fofu, Cafumana, Guelord, Mongo, Bile, Jacques Bitumba, Mario, le Nigérian Ibokun, etc. Mazembe a gardé le ballon en première période, contraignant Primeiro à évoluer en contre-attaque. Mais sur une attaque de Primeiro, l'arbitre Edouan Jiyed brandissait un carton jaune à Kasusula pour une faute sur Ibokun qui semblait être le danger des Angolais dans la défense.

Et sur une erreur de relance du gardien de but Gbohouno, le Nigérian Ibokun semblait s'ouvrir le chemin de but mais sa frappe n'était pas cadrée, loupant l'occasion de permettre à son club d'ouvrir le score devant son public. À la 33e mn, Miché Mika manquait l'immanquable. Sur un débordement et un centre de Meschak Elia dans la surface de réparation, Miché Mika mettait le gardien de but angolais, Tony, dans le vent mais le défenseur an-



TP Mazembe de Lubumbashi

golais, Guelor, contrait sa frappe. A la fin de la première période, les statistiques étaient à l'avantage des Corbeaux crédités de 54 % de possession de balle.

En seconde période, Mazembe faisait le siège du camp de Primeiro. Mihayo procédait à des

changements avec les entrées de Trésor Mputu, Ushindi et Glody Likonza remplaçant Muleka, Mika et Meschak Elia. Mais les Corbeaux n'ont pas pu trouver la faille dans la défense de Primeiro, en dépit de leur domination territoriale. Il n'y a donc pas eu de but

au coup de sifflet final de l'arbitre maghrébin, Edouan Jiyed. Les deux équipes vont se retrouver dans quelques jours au stade TP Mazembe de la commune de Kamalondo, à Lubumbashi, pour le match retour.

Martin Enyimo

C2 - 1/4 DE FINALE ALLER

Ibenge et Jaouani s'expriment après la victoire de V.Club sur Berkane

Les deux techniciens, respectivement entraîneurs de V.Club et de Renaissance sportive de Berkane, ont réagi en conférence de presse d'après-match, l'un mettant en avant ses individualités dans un collectif et l'autre reconnaissant la suprématie de l'équipe adverse au cours de cette rencontre.

L'AS V.Club s'est d'abord fait peur avant de venir à bout du Renaissance sportive de Berkane du Maroc, le 16 septembre, au stade des Martyrs de Kinshasa, en quart de finale aller de la 15e édition de la Coupe de la Confédération. Les Dauphins Noirs ont remporté cette première manche par trois buts à un, après avoir été menés à la 24e mn avec l'ouverture du score par Mohamed Aziz. Les joueurs de Florent Ibenge, mal embarqués en première période, ont su réagir avant la pause avec l'égalisation de Jean-Marc Makusu Mundele sur une frappe lourde dans la surface de réparation. Makusu a récidivé à la 57e mn. Il a devancé la sortie du gardien marocain sur un centre de Mukoko Batezadio en effleurant le cuir de la poitrine. Le troisième but de V.Club a été inscrit à la 78e mn par le latéral droit, Djuma Shabani, qui s'est présenté devant le portier marocain après un «une-deux» avec Makusu Mundele (auteur d'un doublé et d'une passe décisive). V.Club a donc su réagir

après avoir encaissé face à une équipe de Berkane qui était venue pour faire le résultat à Kinshasa, avec dans ses rangs l'expérimenté international burkinabé Alain Traoré (ancien d'Auxerre, Brest, Lorient et Monaco en France et Kayserispor en Turquie), arrivé au mercato d'été et qui est entré en sonde période, et son coéquipier en sélection et ancien de V.Club, Dayo Issoufou.

Ibenge : un collectif avec des individualités...

A la conférence d'après-match, les deux entraîneurs ont fait la lecture de la rencontre. Pour le coach Florent Ibenge, V.Club s'est sorti du guêpier de Berkane grâce à ses individualités qui se sont bien exprimées dans le collectif, en dépit des absences des cadres comme Emmanuel Ngudikama (blessé), Padou Bompunga (blessé), Fabrice Lwamba Ngoma (suspendu). « On a bien débuté le match mais juste après 10 mn, Renaissance a remporté tous les duels. On n'était



Florent Ibenge et Mounir Jaouani en conférence de presse d'après match

pas présent. On était fébrile. On a encaissé le premier but, c'était encore plus compliqué. Mais avec quelques talents, on est revenu au score juste avant la mi-temps. On n'était pas nous-mêmes en première mi-temps, et ceux qui nous ont observés ne nous ont pas reconnus. Ils nous ont juste retrouvés en seconde mi-temps », a-t-il dit.

Et de faire remarquer : « Je crois que vous avez vu une équipe aujourd'hui. Il y a une équipe et puis il y a des individualités qui doivent s'exprimer et c'est la force d'une équipe. On dit toujours que quand il y a un grand match, il faut un grand joueur. Et quand vous avez du talent pour ce match là, il faut le prendre vraiment

en compte. On a eu Jean-Marc Makusu qui a fait son match aujourd'hui et puis à un moment, on a eu Jésus Muloko et Mukoko Batezadio a montré aussi qu'il est un grand joueur, surtout sur le deuxième ballon qu'il a passé à Makusu. Donc, un collectif avec des individualités et de grands joueurs qui peuvent tirer leur équipe vers le haut ».

Jaouani : V.Club a été supérieur...

Entraîneur de Renaissance sportive de Berkane, Mounir Jaouani a, de son côté, reconnu la victoire « méritée » de V.Club, tout en félicitant Florent Ibenge. « Je savais que le match allait être difficile. On a bien débuté la première mi-temps et

on marqué le premier but. Mais il y a eu un manque de concentration derrière lequel nous avons payé cash. En seconde mi-temps, j'ai dit aux joueurs de jouer comme on avait débuté le match mais... le résultat est tout à fait logique. L'AS Vclub était supérieure à nous », a-t-il déclaré. Aussi est-il resté optimiste pour le match retour qui sera certes difficile pour les deux équipes. « On a perdu la bataille et non la guerre. Pour moi, je reste plutôt optimiste. On sait que V.Club est une équipe qui joue la Ligue des champions. Elle a un grand coach, Florent Ibenge. Si jamais on est éliminé, on quittera la tête haute puisqu'on n'a pas été éliminé par n'importe quelle équipe. C'est un exploit pour Berkane d'arriver à ce stade », a-t-il conclu.

L'on se souvient qu'après le tirage au sort, le technicien marocain avait déclaré qu'il aurait préféré ne pas affronter V.Club en quart de finale, aussi voulait-il jouer le match aller à domicile plutôt que chez l'adversaire. Le scénario a donc été déjà difficile pour lui bien avant. Le match retour est prévu le 23 septembre à Berkane, au Maroc. L'enjeu, c'est une place en demi-finale de la C2 africaine.

M.E.

KOUILOU

Ouverture des travaux de la 4^e session ordinaire du conseil départemental

Cette session a été ouverte ce lundi 17 septembre au siège de la préfecture du Kouilou à Loango sous les auspices du président de cette institution Alexandre Mabiala. Celle-ci durera dix jours et s'achèvera le 26 septembre prochain

Au cours de ces retrouvailles, les conseillers départementaux du Kouilou examineront au total treize affaires, notamment le projet de délibération portant abrogation de certaines délibérations ; le projet de délibération fixant les taux des droits d'implantation des panneaux et enseignes publicitaires dans le département du Kouilou ; le projet de délibération fixant les taux des droits à la sortie des produits forestiers accessoires et des bois débités dans ce département ; le projet de délibération fixant le taux des droits d'obtention du permis de chasse au Kouilou, ect.

Ouvrant les travaux de cette rencontre, Alexandre Mabiala a salué quelques efforts du gouvernement de la République réalisés dans son département, à savoir l'engagement de la réhabilitation de la route des esclaves par le ministère de la Culture et la société Total E&P, l'érection d'une stèle mémorielle et la construction du Musée Ma Loango à Diosso, l'affectation d'agents de santé dans les structures sanitaires du Kouilou, la riposte contre l'épidémie de la fièvre jaune, les résultats réalisés au baccalauréat et au BEPC de cette année.

L'orateur a, en outre, expliqué que son institution peut se rassurer du Plan national de déve-



Photo de famille à l'ouverture des travaux (Adiac)

loppement (PND) 2018-2022. Selon ce dernier l'un des défis de ce plan est la réalisation effective de la décentralisation avec, à la clé, le transfert des compétences correspondantes aux collectivités locales en vue d'une fonction publique territoriale.

« Il faut saluer l'implication personnelle du président de la Ré-

publique Denis Sassou N'Guesso dans la recherche des solutions susceptibles de conduire à la stabilisation et à la relance de l'économie nationale. Le conseil départemental du Kouilou salue la lucidité du parlement congolais qui a adopté, à la majorité écrasante, le 11 août dernier, le Plan national de dé-

veloppement (PND) 2018-2022. Ce plan vient de redonner au Congo les chances de renouer avec la croissance. Ce support hautement stratégique porte en filigrane la volonté manifeste du chef de l'Etat de corriger les erreurs du passé, d'améliorer la gestion de la chose publique et de réveiller la conscience ci-

la loi n°7-2003 du 6 février 2003 et 57 du règlement intérieur de cette institution. En plus des conseillers départementaux du Kouilou, cette rencontre a été honorée par la présence du préfet dudit département, Paul Adam Dibouilou et de quelques sénateurs de ce même département.

Séverin Ibara

MUSIQUE RELIGIEUSE

Le premier single de la sœur Merole Corine Moukouma bientôt dans les bacs

Avec une voix puissante, une présence imbattable et un esprit inspirant, la sœur Merole Corine Moukouma veut récrire la musique avec ses propres arguments. L'artiste s'apprête à sortir son premier single intitulé « Merci » d'ici à la fin de l'année, un cadeau donné à tous les chrétiens.

La sœur Merole Corine Moukouma est en train de connaître sûrement ces premiers moments de gloire en musique. En l'espace de quelques temps, sa carrière a totalement changé.

En effet, cette artiste qui s'est illustrée dans le registre de la chorale de l'église Béthanie et de son groupe la Rosée du seigneur, a su charmer les cœurs de nombreux Ponténégrins. Aujourd'hui, elle s'apprête à sortir son premier single, « Merci », dans lequel elle fait étalage de tout son talent.

« Merci », est un premier single audacieux, et c'est surtout le titre qui résume le mieux cet album : puissant et fragile à la fois. Cet opus est un peu comme un journal intime dans lequel l'artiste a mis tous ses souvenirs, les plus jolis comme les plus douloureux.

Ce premier single devrait sortir d'ici à la fin de l'année, comme l'a confirmé son producteur, Médard Bongo, directeur-manager de MB production. « Cet album va permettre à la sœur Merole Corine Moukouma de s'ajouter à la liste des



Sœur Merole Corine Mrcrédit photo «Adiac»

artistes qui ont déjà donné leurs lettres de noblesse à la musique religieuse », a dit Médard Bongo. Interrogée sur cet opus qui fait déjà parler d'elle, l'artiste a promis de réaliser un album clairement réussi qui sera accepté par tous. En guise de promotion, elle va livrer quelques concerts à travers le pays, notamment à Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville et au nord du pays. Car c'est sur scène qu'elle puise ses forces, a-t-elle confié.

Notons qu'avec une équipe à la hauteur de sa tâche, ce premier single de la sœur Merole, dont la sortie officielle est prévue pour la fin de cette année, devrait connaître un succès fulgurant.

Hugues Prosper Mabonzo

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Les Aiglons compromettent leurs chances de qualification

Le Club athlétique renaissance aiglons (Cara) a courbé l'échine (1-2) devant le Raja de Casablanca, le 16 septembre au stade Alphonse-Massamba-Débat, en aller des quarts de finale de la 15e édition.

Les Aiglons, désormais dos au mur, sont condamnés à gagner la seconde manche à Casablanca par deux buts d'écart en vue de ravir au club marocain une qualification qui lui tend déjà les bras. Dans ce combat, les chances de Cara sont très minces, parce qu'il y a des signes qui ne trompent pas. Depuis le début de la compétition, le Cara savait tirer son épingle du jeu à domicile. En six matches disputés (tour préliminaire et matches de poules y compris), les Aiglons réalisaient jusqu'alors un sans-faute. Pour leur septième sortie au stade Alphonse-Massamba-Débat, ils ont vite perdu cette réputation de l'équipe difficile à manœuvrer à domicile. Le Raja qui s'était bien renseigné a eu la recette qu'il fallait pour mettre fin à cette belle série. Les Marocains, conscients de l'enjeu de la rencontre, mettaient en difficulté les locaux dès les premières minutes de la rencontre. Ils s'approchaient plusieurs fois dans la surface de réparation de Cara sans pourtant cadrer leur tentative. La frappe lointaine d'Abdeli-

lah Hafidi retombait légèrement au dessus des cages de Chansel Massa, à la 6^e mn. La reprise de la tête de Soufiane Rahimi ne passait pas aussi très loin.

Les Aiglons réagissaient un peu tard par le tir de Christ Ngoma Mbo qui prenait la direction des filets. Anas Zniti, le gardien de Raja, vigilant, a sorti un arrêt de grande classe à la 39^e mn. Au début de la seconde partie, le rideau défensif des rouge et noir se déchire très vite. Soufiane Rahimi profite du mauvais alignement de la défense de Cara pour battre Chansel Massa à bout portant, à la 46^e mn. Le Raja prouve au public que le Cara était encore resté au vestiaire pendant qu'il était lui revenu sur l'aire de jeu.

Le but marocain oblige les Congolais à tout donner pour rattraper le retard. A force de pousser, ils seront récompensés. Cabwey Kivutuka a remis les deux équipes à égalité, à la 70^e mn, en reprenant de la tête le coup franc de Chris Ngoma Mbo. Après, un petit détail a suffi au Raja pour repasser



Les Aiglons compromettent leurs chances de qualification/Adiac

devant. Mahmoud Benhalib punissait les Aiglons, suite à un dégagement manqué par Cervelie Ikouma Ipoyo à la 79^e mn. L'addition aurait pu être salée si Moussine lajour avait pu profiter de la bourde du gardien aiglon dans le temps additionnel. Légèrement excentré, il a placé le ballon dans le petit filet extérieur. : « C'est une guerre qui a deux batailles. Nous avons perdu la première. On va se battre pour la seconde. Le problème, c'est de ne pas perdre le courage. Nous avons toujours

de l'espoir. Si le Raja a gagné ici pourquoi nous ne le faisons pas à Casablanca ? Nous avons des joueurs qui n'ont pas encore de l'expérience. Ils apprennent à jouer au fur et à mesure que les matches s'imposent. Nous allons nous atteler pour qu'ils soient réalistes devant les buts », a indiqué Jacques Ontsira, le coach de Cara. Dans un match de football, tous les espoirs sont permis. Chez les Aiglons, la défaite face au Raja à domicile est peut-être le signe de la

fin d'une belle aventure.

Les statistiques à l'étranger ne plaident pas en leur faveur. En six matches disputés à l'extérieur, le Cara les a perdus tous avec seulement un but marqué.

L'autre détail, non négligeable, la dernière sortie des Aiglons au Maroc s'était soldée par un échec de (0-3) face au Mas de Fès. Le Cara a-t-il les armes pour surmonter cette défaite? La réponse dans quelques jours.

James Golden Eloué

FESTIVAL DE LA SAPE

La quatrième édition honore Mazouka Ma Bongo et Maleba Gonde

Le mouvement vecteur de paix et d'unité a été au rendez-vous de sa manifestation tenue le 16 septembre, sur l'avenue des Trois-martyrs, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé, sous le parrainage du ministère de la Culture et des arts.

Après les trois premières éditions qui ont rendu hommage respectivement à Mayembo de Base, avec pour thème « A travers la sape, valorisons les idéaux de paix, d'unité et de concorde nationale » ; à Rapha Boundzeki, sur le thème « Avec la sape, continuons à promouvoir la paix, la concorde et l'unité nationale » ; et à Guy Domis Azangassoué et Mampouya Lézin dit Lozano, sur le thème « La sape : puissant vecteur de l'unité nationale et du vivre ensemble », la quatrième édition a rendu hommage à Mazouka Ma Bongo et Maleba Gonde.

Le festival a débuté par la visite du stand du créateur, styliste et modéliste, Eric Kanga, avant que le promoteur de l'événement, l'administrateur maire de l'arrondissement 5, Marcel Ganongo, ne rappelle à l'auditoire que la manifestation était un événement festif. Qui dit fête, dit joie, ambiance et paix. Voilà pourquoi, a-t-il dit, les sapeurs congolais en général et brazzavillois en particulier, étant reconnus comme pacificateurs, ont voulu créer un cadre de rencontre et d'expression de leur art, l'art vestimentaire.

« Avec les sœurs et frères sapeurs, nous avons pris l'en-



gagement de maintenir cette flamme, que nous avons allumée depuis la première édition en 2015. Le pari tient encore malgré le manque de financement, l'inexistence de soutien et de sponsoring... Oui, la sape est le vecteur de l'unité nationale. Comme je l'avais souligné lors de l'édition passée, je persiste à dire que la sape est une force motrice qui, non seulement charrie les hommes et les femmes épris d'amour et de paix vers une société sans conflits mais aussi assure toutes les conditions de tranquillité, de gaieté, d'ambiance et de savoir être », a dé-

claré l'administrateur maire. Ngoma Marron et Cyriaque Bas-soka, tous deux doyens de la sape, ont témoigné des illustres sapeurs Mazouka Ma Bongo et Maleba Gonde.

Le défilé précédé par la remise des diplômes d'encouragement et d'honneur

Les organisateurs du festival de la sape ont remis des diplômes d'encouragement à Eric Kanga, Giani Umberto, Gino Beni, aux émissions «Sape en live» et «Sape et sapologie». Dans le même chapitre, ils ont remis le diplôme de reconnaissance et un costume à

Les Diables rouges de la sape en prestance (Adiac)

Sylvain Nianga dit Mangrokoto (le vieux sapeur qui a décidé de prendre sa retraite) ainsi que des diplômés d'honneur à Bachelor, propriétaire de la maison Connivence boutique ; à l'artiste musicien Roga-Roga et à Marron Ngoma (plus un costume).

La remise des diplômes a cédé la place au défilé des sapeurs venus des différents arrondissements de Brazzaville. Pendant près de deux heures, ils ont dandiné sur l'avenue des Trois-martyrs (entre les deux avenues de la maison communale de l'arrondissement 5 Ouenzé). Le public a salué l'allure, la frime et le style vesti-

mentaire des sapeurs. C'est Jean Marie Ngatali, habillé en costume raphia, qui a ouvert le bal, suivi du créateur, styliste et modéliste Eric Kanga (habillé lui aussi en raphia arborant le drapeau national).

Ont aussi défilé, l'association de la sapologie féminine d'Ahmed Cyriaque Isidore Yala ; As Ouenzé ; les Anges de la sape ; Les Diables-rouges de la sape avec John Baretta, Elie Fontaine, le Rais de la sape ; les correcteurs de la sape ; la République de la sape- la France libre, de Yves Ngassongo ; la dynamique des sapeurs Cour des grands ; l'Amérique n'a pas d'amis ; les vétérans de la sape ; Charles De Gaulle ; Asaaco ; etc. Comme lors des précédentes éditions, Maxime Pivot le samurai a volé la vedette. Il a marqué sa présence sur l'espace où se tenait le défilé, enseveli comme un cadavre et soulevé par ses fans du cinquième arrondissement, avant de se ressusciter devant la tribune. Une scène impressionnante qui a suscité l'admiration de tous.

La prochaine édition rendra hommage à Indata Michel « Yaya Jagger » et Jacquito wa Mpoungou.

Bruno Okokana